Nations Unies S/2002/565



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 mai 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 22 mai 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Je me réfère à la Déclaration du Président (S/PRST/2001/39) datée du 19 décembre 2001, dans laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo pour une période de six mois. Le Conseil a demandé au Groupe d'experts de lui présenter un rapport intérimaire à l'expiration d'une période de trois mois et un rapport définitif à la fin de son mandat.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport intérimaire du Groupe d'experts soumis par le Président du Groupe. Le rapport présente une évaluation indépendante de la situation sur le terrain ainsi que les observations du Groupe sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-38367 (F) 220502 220502

Rapport intérimaire du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo

I. Introduction

1. À la demande du Conseil de sécurité, le Groupe d'experts est retourné à Nairobi le 18 février 2002 pour entreprendre une troisième série d'enquêtes sur le pillage des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo ainsi que sur les liens entre ces activités et la poursuite du conflit.

2. Le Conseil de sécurité avait chargé deux groupes d'experts précédents d'étudier ces mêmes questions et de lui faire rapport (voir S/PRST/2000/20 et S/PRST/2001/13). Le rapport du premier Groupe au Conseil de sécurité a été publié le 12 avril 2001 (S/2001/357). Le deuxième Groupe a poursuivi ses enquêtes pour fournir une mise à jour, réunir des informations sur les pays et les intervenants qui n'avaient pas été suffisamment étudiées dans le rapport et répondre aux réactions suscitées par ledit rapport. Il a présenté au Conseil de sécurité un additif au rapport, daté du 13 novembre 2001 (S/2001/1072). Dans cet additif, le Groupe a examiné le rôle joué dans l'exploitation illégale des ressources congolaises non seulement des sept pays directement engagés dans le conflit, mais aussi de six pays de transit africains.

3. Dans une déclaration de son Président, datée du 19 décembre 2001 (S/PRST/2001/39), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de proroger le mandat du Groupe pour une période de six mois et demandé à ce dernier de présenter un rapport intérimaire et un rapport définitif. Le mandat élargi du Groupe, prévoit que ses rapports devraient comprendre les éléments ci-après :

a) Une mise à jour des données pertinentes et une analyse des autres informations provenant de tous les pays concernés, en particulier ceux qui n'ont pas jusqu'à présent communiqué au Groupe d'experts des renseignements demandés;

b) Une évaluation des mesures que pourrait prendre le Conseil, y compris celles que le Groupe d'experts a recommandées dans son rapport et dans l'additif à ce rapport afin d'aider à mettre un terme au pillage des ressources naturelles de la République démocratique du Congo, en prenant en compte l'impact qu'auraient ces mesures sur le financement du conflit et l'impact qu'elles pourraient avoir sur la situations humanitaire et économique du pays;

c) Des recommandations concernant les mesures concrètes que la communauté internationale pourraient prendre en soutien au Gouvernement de la République démocratique du Congo, par le biais des organisations internationales, mécanismes et organes de l'ONU existants, pour s'attaquer aux problèmes énumérés dans le rapport et son additif;

d) Des recommandations relatives aux mesures éventuelles que pourraient prendre les pays de transit ainsi que les utilisateurs finaux pour aider à mettre un terme à l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo.

4. Le Conseil a également souligné qu'il importait que le Groupe « maintienne un haut niveau de collaboration avec tous les intervenants congolais, qu'ils soient gouvernementaux ou non gouvernementaux, sur l'ensemble du territoire national ».

5. Le Groupe actuel est composé des membres suivants :

S. E. M. Mahmoud Kassem (Égypte), Président
M. Jim Freedman (Canada)
M. Mel Holt (États-Unis d'Amérique)
M. Bruno Schiemsky (Belgique)
M. Moustapha Tall (Sénégal).

6. Le Groupe a bénéficié du concours d'un conseiller technique à temps partiel, M. Gilbert Barthe (Suisse) et de deux spécialistes des questions politiques ainsi que d'un administrateur et d'une secrétaire. Certaines difficultés d'ordre administratif ont entravé ses travaux. Certaines ont été réglées mais un membre et un conseiller technique à temps partiel manquent toujours au Groupe, qui s'est néanmoins efforcé de s'acquitter au mieux de son mandat.

7. Pour guider ses travaux, le Groupe a élaboré un plan d'action qui a été transmis au Conseil de sécurité. Il a décidé de se concentrer au cours des trois premiers mois sur quatre aspects de son mandat : la mise à jour des données, le rôle des pays de transit et des

utilisateurs finaux, l'impact des activités d'exploitation et du conflit armé sur la situation humanitaire et économique et le maintien d'un haut niveau de collaboration avec tous les intervenants congolais. Plusieurs de ces éléments sont en cours d'examen en vue de déterminer les mesures qui seraient les plus efficaces pour mettre fin à l'exploitation illégale. Les enquêtes se limitent aux diamants, à l'or, au coltan, au cuivre, au cobalt, au bois d'oeuvre, à la faune et la flore sauvages et aux ressources financières. Les liens entre les activités d'exploitation et le trafic d'armes et autres activités criminelles organisées font également l'objet des enquêtes du Groupe.

II. Activités en Afrique

8. Le Groupe s'est rendu dans trois pays de la région des Grands Lacs qui ont été impliqués dans le conflit et qui ont également servi de points de transit pour certaines ressources naturelles : le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda. Le Groupe a également effectué deux voyages en République démocratique du Congo ainsi que dans deux pays de transit africains en dehors de la région, à savoir la République du Congo et la République centrafricaine. Au cours de ces voyages, le Groupe a rencontré des représentants du Gouvernement de haut niveau, des responsables techniques, des membres dirigeants de groupes rebelles congolais, des représentants du corps diplomatique, de la MONUC, des organismes des Nations Unies, des donateurs multilatéraux, des ONG, et des associations représentant la société civile. Il s'est également entretenu avec des exploitants commerciaux privés. Des réunions techniques ont eu lieu avec des responsables dans chacun des cinq pays de transit visités pour examiner les réponses des gouvernements aux questions posées par le Groupe au sujet du commerce en transit de ressources comme le coltan, les diamants et l'or.

Burundi, Ouganda et Rwanda

9. Le mandat de la Commission judiciaire d'enquête créée par le Gouvernement ougandais devant à l'origine venir à expiration en mars, le Groupe avait décidé de choisir Kampala pour sa première visite dans la région. Une séance de travail a eu lieu avec la Commission, sous la conduite du juge David Porter. La Commission enquête également sur l'exploitation illégale des ressources en République démocratique du Congo et, plus particulièrement, sur la participation du Gouvernement et d'autres parties ougandaises. Il s'agissait de la troisième réunion du Groupe avec la Commission Porter.

10. À la demande de la Commission et des autorités gouvernementales et avec l'encouragement des membres de la communauté internationale, le Groupe a décidé de remettre à la Commission trois éléments de preuve écrites réunis au cours de ses propres enquêtes. Ces éléments de preuve, qui, de l'avis du Groupe, revêtent un intérêt considérable, ont été soumis au juge Porter au milieu du mois de mars. Le Groupe espère que ce geste de coopération aidera la Commission Porter à faire progresser son enquête et à formuler des recommandations constructives touchant les mesures à prendre par le Gouvernement ougandais. Le mandat de la Commission a été prorogé jusqu'à la fin du mois de mai 2002.

11. Au cours de la visite du Groupe à Kigali, les autorités rwandaises ont continué d'insister sur les très nombreux problèmes de sécurité qui étaient toujours les leurs du fait des activités des groupes armés de l'opposition hutue en République démocratique du Congo. Ils ont souligné que le Gouvernement de ce pays devrait aborder ces problèmes dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Ils ont également estimé que l'exploitation des ressources naturelles de la République démocratique du Congo et le commerce de nombre de ces ressources, qui a de tout temps existé entre les deux pays, sont des questions secondaires qui ne pourront être convenablement résolues tant que des progrès n'auront pas été réalisés sur les problèmes fondamentaux d'ordre politique et en matière de sécurité.

12. Le Groupe s'est aussi rendu à Bujumbura. Les liens entre les conflits au Burundi et en République démocratique du Congo ainsi que leurs répercussions éventuelles sur la stabilité de la région ont été un aspect important de l'enquête du Groupe pendant son séjour.

République démocratique du Congo

Dialogue intercongolais

13. Conformément à son mandat et à son plan d'action, le Groupe avait prévu de se rendre en Afrique du Sud pour y rencontrer des représentants des divers

secteurs participant au dialogue intercongolais à Sun City. Il a consulté le Bureau du Facilitateur, le Gouvernement sud-africain et la MONUC au sujet de l'opportunité et de la date de la visite qu'il envisageait d'entreprendre en Afrique du Sud pour y rencontrer les participants au dialogue intercongolais. Sur les conseils de l'équipe de facilitation, qui a estimé que la présence du Groupe pourrait avoir un effet préjudiciable, le Groupe a décidé de ne pas se rendre en Afrique du Sud avant la fin du dialogue. De ce fait, il a été contraint de se mettre en rapport avec des représentants des secteurs invités au dialogue intercongolais dans différentes régions de la République démocratique du Congo. Ces efforts se poursuivront pendant la deuxième moitié de son mandat.

Kinshasa et l'est de la République démocratique du Congo

14. Le dialogue intercongolais ayant été prolongé d'une semaine, il a coïncidé avec la visite du Groupe à Kinshasa qui a eu, de ce fait, quelques difficultés à rencontrer les membres dirigeants de diverses délégations. Malgré ces complications, le Groupe a pu s'entretenir avec certains représentants de haut rang du Gouvernement et de la société civile ainsi qu'avec quelques membres des partis d'opposition et du groupe Maï-Maï.

15. Les intervenants congolais et les observateurs internationaux ont communiqué leurs vues sur l'évolution du dialogue intercongolais et les éventuelles ramifications des décisions prises à Sun City. Le Groupe a poursuivi ses enquêtes sur plusieurs stratégies, mécanismes et intervenants impliqués dans l'exploitation des ressources. La question des droits en matière d'environnement et des droits de l'homme liés aux activités d'exploitation et au conflit a occupé une place importante dans les travaux du Groupe au cours de sa visite. Une partie de l'enquête du Groupe concernait aussi les réformes entreprises par le Gouvernement de la République démocratique du Congo qui pouvaient contribuer à mettre fin à cette exploitation. Le Groupe a rencontré à deux reprises des membres de la Commission d'experts nationaux, créée par le Gouvernement congolais en mai 2001. Il a posé à la Commission une série de questions se rapportant aux divers éléments de son mandat.

16. Deux membres du Groupe se sont rendus dans l'est de la République démocratique du Congo, et ont séjourné pendant près de trois semaines dans la province orientale et dans le Nord et le Sud-Kivu. Les membres du Groupe ont recueilli de nombreuses informations sur la situation dramatique des populations civiles et l'état des économies locales dans l'est du fait du conflit armé et de l'exploitation économique. Ils ont également étudié les stratégies et mécanismes d'exploitation des ressources naturelles, de répartition des ressources financières et de contrôle du commerce par des armées étrangères et toute une série de parties armées présentes dans la région, parfois en collusion avec des exploitants privés.

République du Congo et République centrafricaine

17. Une partie de la mission d'enquête du Groupe en République du Congo a été axée sur le trafic de diamants provenant de la République démocratique du Congo. Les autorités et certains exploitants privés ont souligné combien il était difficile de contrôler le commerce de transit pénétrant en République démocratique du Congo par le fleuve Congo. Le Groupe s'est aussi rendu à Bangui. Le commerce de transit du café ainsi que le trafic de diamants et d'or ont été parmi les questions évoquées au cours des consultations avec les représentants de la République centrafricaine.

Réunion d'information à l'intention de la Mission du Conseil de sécurité en Afrique du Sud

18. À la demande du chef de la mission du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Jean-David Levitte, le Groupe s'est rendu à Pretoria pour rencontrer le 28 avril la mission envoyée dans la région des Grands Lacs qui avait pour objectif de mobiliser un soutien en faveur des initiatives de paix dans la région. Au cours d'une réunion à huis clos, le Groupe a informé la mission du Conseil de sécurité de l'évolution récente de la situation dans la région des Grands Lacs et des dernières données recueillies au cours de son enquête.

III. Activités à l'extérieur de l'Afrique

Consultations à New York et à Washington

19. Avant de reprendre ses travaux dans la région des Grands Lacs, le Groupe s'est réuni à nouveau le 4 février au Siège de l'ONU. Il a tenu des consultations avec les Représentants permanents de 17 États Membres, dont des membres du Conseil de sécurité et des pays impliqués dans le conflit, qui ont exprimé leur appui à ses travaux. Il s'est entretenu avec des fonctionnaires du Secrétariat et des représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. À Washington, il a rencontré des représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Ils ont examiné ensemble les types d'assistance fournie aux pays impliqués dans le conflit et la mesure dans laquelle les institutions nationales pourraient contribuer à lutter dans ces pays contre l'exploitation illégale des ressources de la République démocratique du Congo.

Allemagne, Belgique, France et Royaume-Uni

20. **Pays de transit secondaire et pays de destination finale**. L'une des méthodes utilisées pour les enquêtes du Groupe consiste à analyser les chaînes commerciales de divers produits provenant de la République démocratique du Congo. Le Groupe s'est efforcé d'identifier ces filières, depuis l'extraction et la production jusqu'au traitement et à l'utilisation finale, y compris les réseaux de transport. Cette méthode a été adoptée afin non seulement d'identifier ceux qui commercialisent les produits ainsi que l'endroit où ils se trouvent, mais aussi de proposer les mesures les plus efficaces pour lutter contre le commerce illicite. Une analyse partielle a permis au Groupe d'identifier divers pays qui n'étaient pas seulement des utilisateurs finals des produits traités ou raffinés, mais aussi des points de transit secondaire pour des produits primaires. Figurent parmi eux plusieurs pays d'Europe occidentale, où se trouvent certains des grossistes, essayeurs, associations commerciales et compagnies de transport aérien s'occupant des produits visés par le Groupe. Celui-ci s'est rendu, du 1er au 10 avril, au Royaume-Uni, en Belgique, en Allemagne et en France. Il s'est entretenu avec des responsables des ministères, des représentants du Parlement, des membres d'organisations non gouvernementales et des opérateurs commerciaux. Des opérateurs privés du commerce de la colombotantalite (coltan) et des diamants, ainsi que des représentants d'une association commerciale, ont déclaré qu'après s'être entretenus avec le Groupe, ils se rendaient maintenant mieux compte des conséquences de l'exploitation des ressources de la République démocratique du Congo.

IV. Communauté des donateurs

21. Donnant suite à ses contacts avec les donateurs à Washington, le Groupe a cherché à rencontrer, au cours de ses enquêtes en Europe comme en Afrique, des donateurs multilatéraux et bilatéraux ainsi que des organisations non gouvernementales internationales. Il estime en effet que ces rapports avec la communauté des donateurs font partie intégrante de ses travaux. En Belgique, il s'est entretenu avec des responsables de la Direction générale du développement de la Commission européenne, qui lui ont exposé les divers types d'aide accordée aux pays de la région des Grands Lacs ainsi que les mécanismes de contrôle et d'audit de la Direction. Ils ont également examiné ensemble les questions concernant la fongibilité de l'assistance financière de la communauté européenne et le contrôle des flux financiers servant à blanchir de l'argent. Il a été convenu que le Groupe et les représentants des délégations de la Commission dans la région des Grands Lacs se rencontreraient à Kinshasa, à la fin de mai, afin de continuer à examiner comment l'aide internationale des donateurs peut contribuer, indirectement ou directement, à la poursuite du conflit en République démocratique du Congo.

22. Aussi bien en Europe qu'en Afrique, le Groupe a eu conscience que les donateurs étaient de plus en plus disposés à examiner comment les politiques d'aide pouvaient être utilisées comme moyen efficace de communiquer les convictions des organisations donatrices et, peut-être, d'influer sur les politiques des pays.

V. Commerce de transit

23. Le Groupe était chargé par le Conseil de sécurité de soumettre des recommandations sur les mesures que pourraient prendre les pays de transit ainsi que les pays

de destination finale afin de contribuer à lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo.

24. Conformément à son plan d'action, le Groupe a présenté une série de questions à 11 pays de transit africains, dont certains étaient directement impliqués dans le conflit en République démocratique du Congo : le Burundi, l'Ouganda, le Rwanda et le Zimbabwe. Il a également contacté d'autres pays d'Afrique par lesquels transitaient les produits de la République démocratique du Congo : l'Afrique du Sud, le Kenya, le Mozambique, la République centrafricaine, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

25. Les neuf questions posées par le Groupe portaient sur la législation applicable, les enquêtes officielles sur les mouvements illicites de produits, les mesures déjà prises pour lutter contre ce phénomène, l'efficacité de ces mesures, l'adoption éventuelle d'autres mesures susceptibles d'être appliquées et les besoins des gouvernements en matière d'aide et de compétences supplémentaires.

26. Le Groupe s'est ensuite rendu en Ouganda, au Rwanda, au Burundi, en République centrafricaine et en République du Congo, où il s'est entretenu avec des représentants des ministères et institutions chargés des différents aspects du commerce de transit. Les réponses écrites promises par certains gouvernements n'ont pas encore été reçues. Des consultations avec d'autres responsables nationaux afin de recueillir des renseignements supplémentaires seront nécessaires avant que le Groupe puisse achever son analyse.

VI. Contexte et orientations des travaux du Groupe : exploitation des ressources, liens avec le conflit et crise humanitaire et économique

Exploitation des ressources naturelles et autres richesses et liens avec le conflit

27. Le Groupe poursuit ses enquêtes sur les différentes stratégies d'exploitation des ressources auxquelles ont recours les acteurs locaux et étrangers et sur la mesure dans laquelle ces stratégies contribuent à faire durer le conflit. Sont indiquées ci-après certaines des tendances et des pistes d'enquête qui continueront d'orienter les travaux du Groupe sur le terrain.

28. Après avoir étudié pendant deux mois la situation dans la région et à l'extérieur, le Groupe est enclin à penser que l'exploitation illégale des ressources congolaises se poursuit et qu'elle se renforce même dans de nombreux domaines. Par exemple, malgré la forte baisse des prix de la colombotantalite en 2001, les opérations d'extraction de ce produit se poursuivent dans tout l'est de la République démocratique du Congo. Tandis que plusieurs opérateurs commerciaux extérieurs à la région des Grands Lacs ont arrêté d'exporter de la colombotantalite de la République démocratique du Congo en raison de la baisse des prix qui a considérablement réduit la rentabilité du commerce de ce produit, d'autres opérateurs liés aux parties impliquées dans le conflit ont continué d'en exporter d'importantes quantités. Un autre exemple de la poursuite de l'exploitation est l'augmentation des frais de licence, des impôts et des droits de douane, apparemment pour compenser la diminution des recettes du commerce de la colombotantalite.

29. Le Groupe commence à mieux comprendre la diversité du rôle des armées étrangères, des groupes d'opposition armée étrangers, des groupes de rebelles congolais et des groupes Maï-Maï[1] dans l'exploitation des ressources et le conflit armé. Il enquête également sur la manière dont les divers conflits existant entre les parties armées – certains semblant s'intensifier et d'autres diminuer – peuvent être liés à la maîtrise des ressources, du territoire, des recettes fiscales et du commerce en général. Il apparaît que la portée, l'intensité et les modalités des activités liées à l'exploitation des ressources se reflètent parfois dans l'assise du pouvoir extrêmement commercialisée de certains acteurs militaires et politiques. Dans le cas des armées étrangères présentes en République

---

[1] Les groupes Maï-Maï sont un phénomène typiquement congolais et ne doivent pas être confondus avec les groupes armés étrangers explicitement mentionnés dans l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Dans le cas des Mayi-Mayi, il s'agit généralement de combattants provenant des diverses communautés qui s'organisent pour défendre leur territoire local, y compris contre les armées étrangères et leurs alliés. Toutefois, des différences considérables marquent la structure, les moyens militaires et l'organisation politique des nombreux groupes disséminés dans tout l'est de la République démocratique du Congo qui se disent Maï-Maï.

démocratique du Congo, le Groupe enquête sur l'implication directe et institutionnalisée de certaines d'entre elles dans l'exploitation des ressources et la mainmise sur l'économie locale.

30. Des indices donnent à penser que des activités et des réseaux criminels d'autres pays et régions d'Afrique et de l'extérieur se sont implantés dans la région des Grands Lacs. Le Groupe étudie actuellement les réseaux criminels qui seraient basés à l'extérieur de l'Afrique et qui pourraient utiliser pour blanchir de l'argent le commerce de certaines ressources de la République démocratique du Congo. Il suit également les activités d'un autre réseau de criminalité organisée qui s'est occupé de l'extraction des ressources congolaises, du transport de certains produits à l'extérieur de la République démocratique du Congo aux fins d'exportation et de l'importation d'armes dans la région des Grands Lacs. Les opérations de ce réseau font maintenant l'objet d'enquêtes judiciaires au moins dans un pays. Un autre réseau, basé en Afrique, financerait une série d'activités criminelles grâce aux bénéfices provenant de la contrebande de certaines ressources. D'autres réseaux peuvent être liés à l'exploitation illégale du bois et autres activités connexes. Des enquêtes complémentaires sont menées au sujet des allégations selon lesquelles le trafic des ressources naturelles de la République démocratique du Congo serait lié à certaines organisations de l'Afrique et de l'extérieur. Celles-ci auraient commencé à utiliser pour leurs transactions des ressources minérales précieuses au lieu de monnaie forte, que les institutions financières et les gouvernements peuvent plus facilement repérer. Certaines de ces activités criminelles organisées peuvent viser aussi la déstabilisation politique.

31. Le Groupe continue d'étudier les chaînes commerciales de certains produits. Cette méthode lui a permis d'approfondir divers aspects du commerce de ces produits et d'en dégager progressivement certaines caractéristiques. Par exemple :

a) Les liens bien établis existant entre certains opérateurs commerciaux et sociétés privées, d'une part, et certains fonctionnaires et institutions publiques, de l'autre;

b) Les divers niveaux auxquels des individus, des sociétés ou des entités ainsi que des gouvernements sont impliqués dans le trafic de ressources naturelles;

c) Les secteurs des chaînes commerciales qui font entrer en jeu des réseaux criminels;

d) L'importance des bases militaires permettant aux différents acteurs du conflit d'acheminer des produits jusqu'au point d'exportation initial;

e) L'insuffisance des contrôles dans les administrations civiles des différentes régions d'Afrique, qui s'explique en partie par des instruments et des procédures juridiques périmés, par la faiblesse de l'application des règlements et procédures en vigueur et par le manque de ressources.

f) Le fait que certains opérateurs commerciaux aspirant à une transparence et à une éthique plus grandes se rendent de plus en plus compte que des régimes de certification d'origine devraient être établis pour des produits autres que les diamants;

g) La manière dont les facteurs du marché influent sur les activités d'exploitation;

h) Comment ceux qui sont impliqués dans le commerce illicite des ressources congolaises modifient une fois de plus leurs opérations et leur tactique en vue d'essayer de dissimuler leurs activités. Le Groupe a appris que les itinéraires de transit des produits sont de nouveau modifiés et que les ressources congolaises sont apparemment réétiquetées en transit afin de masquer leur origine. Des partenaires commerciaux « congolais » ou étrangers sont utilisés comme façades permettant de les légitimer, tandis que des entités commerciales sont restructurées afin d'estomper leurs liens et leurs activités. Les différents acteurs mettent davantage l'accent sur le contrôle des recettes douanières et fiscales résultant du commerce en général et du commerce des ressources naturelles en particulier, ainsi que sur la saisie des biens.

32. Un volume substantiel de certaines ressources continue de transiter par des pays voisins de la République démocratique du Congo, dans certains cas par des moyens clandestins et dans d'autres de manière ouverte, sous le couvert du commerce de transit légitime. Le Groupe s'emploie actuellement à identifier les opérateurs qui sont impliqués dans ces courants commerciaux et à déterminer s'ils sont reliés aux principaux acteurs du conflit.

33. Le Groupe examine l'impact sur l'exploitation des ressources qu'exercent une série de réformes entreprises par le Gouvernement de la République

démocratique du Congo. Ces réformes portent sur la mise en oeuvre d'un système de certification des diamants déjà adopté à titre bilatéral avec le Haut Conseil des diamants en Belgique, sur l'application imminente du nouveau code minier et sur la mise au point d'un code forestier, ces deux dernières activités bénéficiant de l'appui de la Banque mondiale. Durant le reste de son mandat, le Groupe évaluera également l'impact potentiel de l'application de la résolution sur l'examen de tous les accords et contrats commerciaux signés durant le conflit, résolution qui a été adoptée durant la Conférence de Sun City (Afrique du Sud) sur le dialogue intercongolais, ainsi que la création d'une commission d'éthique et de lutte anticorruption, qui est l'une des institutions civiques créées au titre de l'accord partiel sur la transition démocratique conclu durant le dialogue. De plus, le Groupe suit la participation du Gouvernement de la République démocratique du Congo au Processus de Kimberley, qui devrait aboutir à la mise en place d'un système international de certification des diamants d'ici à la fin de 2002.

34. Le Groupe continue aussi d'axer ses travaux d'enquête sur le statut et le fonctionnement des coentreprises opérant dans certains secteurs des ressources de la République démocratique du Congo.

Nature actuelle du conflit en République démocratique du Congo

35. Selon le Groupe d'experts, il n'y a pratiquement plus d'affrontements directs entre les principaux adversaires qui ont signé l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Les combats, au sens classique du terme, ont cessé entre les armées de la RDC et de ses alliés et leurs ennemis, à savoir les forces rebelles congolaises et les armées étrangères qui les soutiennent. D'une façon générale, les principaux adversaires restent séparés par la ligne de cessez-le-feu, qui a, de fait, coupé le pays en deux et a pratiquement éliminé tous les heurts directs entre les ex-parties au conflit. L'exception la plus notable a été l'offensive menée par les troupes du RCD-Goma, appuyées par l'Armée patriotique rwandaise qui ont délogé, en mars 2002, les Forces armées congolaises et les rebelles burundais du Front pour la défense de la démocratie (FDD) du village de Moliro, dans la province du Katanga[2].

36. Des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu, les armées étrangères ont renforcé leur présence et la lutte pour le contrôle des ressources naturelles et du territoire est devenue un sujet de préoccupation majeure. La rivalité pour le contrôle des ressources se manifeste sous des formes différentes de chaque côté de la ligne de cessez-le-feu. À l'ouest, les forces étrangères, de concert avec certaines parties congolaises, se sont solidement implantées et continuent d'exploiter les ressources naturelles de la RDC à leur profit, tout en se montrant discrètes. Elles exercent aussi parfois un certain contrôle sur l'économie locale. Ainsi, alors que le Zimbabwe a officiellement déclaré avoir retiré d'importants effectifs au cours des 18 mois écoulés, le Groupe d'experts a reçu des rapports selon lesquels de nouveaux contingents ont été envoyés dans des régions comme le Kasaï, où les parties zimbabwéennes continuent d'exploiter des mines de diamant. Dans les régions contrôlées par le Gouvernement, il n'y a pas de conflit armé entre parties rivales se disputant l'exploitation des ressources ou entre adversaires politiques, comme c'est le cas dans l'est du pays, mais le Groupe d'experts a reçu des rapports faisant état des conséquences néfastes que la présence de troupes étrangères, en particulier des forces zimbabwéennes, continuaient d'avoir sur les populations civiles. Les rapports signalent notamment de graves violations des droits de l'homme et des abus de pouvoir.

37. Alors qu'il règne un calme relatif le long de la ligne de cessez-le-feu et que l'exploitation des ressources se poursuit discrètement dans l'ouest du pays, la recherche de ressources naturelles dans l'est du pays se caractérise par des affrontements armés d'intensité variable entre armées étrangères, groupes armés étrangers, armées rebelles et groupes Maï-Maï.

[2] Moliro est un lieu stratégique situé sur la rive méridionale du Lac Tanganyika, près de la frontière zambienne. Malgré les accords négociés dans le cadre des plans de désengagement de Kampala et d'Harare, en 2000, il semble que les revendications concernant Moliro en tant que nouvelle position de défense n'ont jamais été véritablement réglées. La concentration de forces autour de cette zone pendant plusieurs mois a créé un climat d'incertitude et de tension autour du dialogue intercongolais. À la suite de l'offensive, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1399 (2002), dans laquelle il a exigé le retrait immédiat des troupes du RCD-Goma de Moliro et de Pweto (province du Katanga), et demandé que toutes les autres parties se retirent des sites qu'elles occupent en violation des plans de désengagement.

Ces conflits en alimentent souvent d'autres. Certains ont pour objet de disperser les forces d'opposition. D'autres résultent de tensions ethniques ravivées. D'autres encore découlent du fait que, pour survivre, nombreux sont ceux qui portent des armes.

38. Au cours des cinq derniers mois, les combats ont régulièrement repris dans toute la partie orientale du pays. Les affrontements sont parfois violents. Les zones dans lesquelles ont lieu ces accrochages sont réparties sur tout le territoire de la partie est du Congo, du centre de la Province orientale aux zones frontalières avec l'Ouganda en passant par les Kivus, et s'étendent à l'est et au sud dans les provinces du Maniema et du Katanga. Il ressort des rapports et des témoignages recueillis que les populations civiles sont gravement touchées par ces combats, qui font de nombreuses victimes, entraînent des déplacements forcés et aggravent l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Un climat d'insécurité généralisée règne dans de nombreuses zones rurales de la Province orientale et des Kivus, où des bandes de jeunes « soldats » ou de miliciens incontrôlés attaquent, pillent et brûlent villages et champs.

39. Dans le nord-est de la République démocratique du Congo, où deux bataillons ougandais sont encore stationnés, de violents conflits armés ont éclaté opposant essentiellement les trois groupes rebelles congolais soutenus par l'Ouganda qui dominent la région – le Mouvement de libération du Congo, son prétendu allié le RCD-National et le RCD-ML. Certains de ces groupes rebelles ont parfois conclu des alliances éphémères avec ce qu'on a présenté comme des groupes Maï-Maï. Dans certains cas, des soldats des Forces de défense du peuple ougandais sont aussi intervenus. Il y a eu des combats pour le contrôle de Buta, d'Isiro, de Watsa, de Bafwasende et de Bunia, qui sont tous dotés à des degrés divers de gisements d'or, de diamants, de coltan ou de cassitérite, ainsi que de bois sur pied. Des attaques répétées ont aussi été lancées contre Butembo, important centre d'importation et de distribution et deuxième poste douanier du pays. La lutte pour le contrôle de précieuses ressources et l'accès aux recettes fiscales et douanières, dont certains groupes et individus ont besoin pour consolider un pouvoir fondé dans une large mesure sur l'activité commerciale, ont, semble-t-il, alimenté ces combats. Pendant trois ans et demi, diverses armées se sont affrontées pour ces zones économiquement stratégiques, qui sont passées successivement sous le contrôle des unes et des autres.

40. Solidement implantées dans quatre des provinces de l'est du Congo particulièrement riches en ressources minérales, les forces contrôlées par le Rwanda, le RCD-Goma et l'Armée patriotique rwandaise, ont progressé vers le nord, dans le Nord-Kivu, au cours des derniers mois et ont avancé vers le nord-ouest de Kisangani, dans la Province orientale, en avril, vers des territoires occupés respectivement par les forces du RCD-ML et du Mouvement de libération du Congo. Les forces de l'Armée patriotique rwandaise ont récemment occupé Kowe, zone du Nord-Kivu où des gisements de diamant ont été découverts. Plus ou moins à la même époque, des forces supplémentaires ont été déployées plus au sud, dans la province du Katanga. Ces mouvements de troupes ont rarement donné lieu à des accrochages avec les groupes armés hutus rwandais.

41. Depuis février, le RCD-Goma et l'armée rwandaise ont subi des attaques plus intenses dans le sud. Les offensives se sont multipliées contre les forces soutenues par le Rwanda au Sud-Kivu, au Maniema et dans le haut Katanga, régions riches en coltan, cassitérite, or et diamant. Dans ces zones, tant le RCD-Goma que l'Armée patriotique rwandaise, qui sont implantés de longue date, semblent prendre le contrôle de nouveaux territoires, de saisir de nouveaux avoirs, percevoir des recettes fiscales et exploiter de nouvelles richesses minières. Les affrontements, qui sont parfois de courte durée mais se reproduisent régulièrement, sont essentiellement le fait de divers groupes Maï-Maï, qui s'allient parfois avec les forces de la deuxième Armée pour la libération du Rwanda (ALIR II). Le Groupe d'experts a reçu récemment des rapports selon lesquels divers groupes Maï-Maï ont pour stratégie de s'attaquer à des centres d'activité minière contrôlés par le RCD-Goma ou par l'Armée patriotique rwandaise, afin soit d'en prendre le contrôle, soit de perturber les activités et de les rendre moins rentables. La cible de certaines attaques récentes menées par des groupes Maï-Maï semble bien s'inscrire dans cette stratégie; c'est le cas notamment des combats menés à Shabunda dans le Sud-Kivu (minerais d'or et de coltan et présence d'un aéroport) et à Kitutu près de Kamituga (or et cassitérite ou coltan).

Situation sur les plans humanitaire et économique : ravages causés par l'exploitation et le conflit

42. Le Groupe d'experts a rassemblé et examiné plusieurs rapports sur les incidences économiques, sociales et humanitaires du conflit et des activités d'exploitation. Il s'est appuyé sur ces rapports pour orienter ses enquêtes, procéder à des analyses et formuler ses propres conclusions.

43. Dans ses enquêtes, le Groupe d'experts s'attache à déterminer comment les différentes stratégies d'exploitation des ressources ont une incidence sur les populations locales, compte tenu des conditions propres à chaque localité, et comment cet impact au niveau local influe à son tour sur les conséquences humanitaires à la fois du conflit et du commerce des ressources, qui varie également d'une localité à l'autre. Il est possible de dégager un certain nombre de caractéristiques générales, notamment en ce qui concerne l'est de la RDC, et c'est ce que le Groupe d'experts s'est employé à faire au cours de la première moitié de son mandat.

44. Dans l'est de la RDC, les déplacements de population, les reprises fréquentes du conflit armé et un climat général d'insécurité sont monnaie courante. L'une des conséquences de cette situation est la destruction des récoltes et des pâturages dans les zones rurales, l'interruption de la production alimentaire et une pression accrue sur les ressources alimentaires disponibles. L'insécurité alimentaire va croissant. Les organisations humanitaires, que les armées et milices refusent de protéger, ont du mal à accéder à ces zones pour fournir l'assistance nécessaire.

45. D'après différentes sources, les populations locales, y compris les enfants, sont recrutés dans plusieurs régions par des groupes armés qui les utilisent comme main-d'oeuvre forcée pour exploiter les ressources. Certaines parties armées ont aussi recours à d'autres tactiques, telles que la destruction des infrastructures agricoles, pour contraindre les populations locales à participer aux activités extractives.

46. Dans certaines régions, des communautés entières ont été déplacées sous la contrainte par des forces armées afin que celles-ci puissent prendre le contrôle de zones riches en ressources ou des routes d'accès à ces zones. De petits exploitants locaux utilisant des méthodes artisanales auraient été expulsés par des forces armées ou des milices, qui se seraient emparées de la production ou auraient pris le contrôle des sites de forage artisanaux. On signale aussi d'autres violations graves des droits de l'homme qui sont directement liées au contrôle des sites d'extraction par des forces armées ou de leur présence à proximité de ces sites, notamment des assassinats, des violences sexuelles et des abus de pouvoir à des fins lucratives.

47. Les économies locales sont paralysées par une fiscalité excessive, des ponctions sur les recettes, la confiscation des ressources locales, la réquisition des avoirs et le contrôle accru des échanges commerciaux par des militaires étrangers et locaux, avec ou sans la complicité des opérateurs commerciaux. De ce fait, dans bien des endroits, rares sont les entreprises commerciales qui ont survécu. Dans certaines villes, qui ressemblent de plus en plus à des enclaves, les conditions se rapprochent progressivement de celles qui résulteraient d'un embargo.

48. Les services publics, tels que les services collectifs de distribution, les services de santé ou les écoles ne reçoivent pratiquement pas de fonds. Les infrastructures et les services sont pratiquement inexistants. D'après les informations communiquées au Groupe d'experts, rares sont les fonctionnaires qui touchent le moindre traitement. Cela semble aussi être le cas des membres de la police et des forces armées locales. La plupart des travailleurs étant au chômage ou ne percevant pas de salaire dans les zones urbaines, et la production alimentaire ne cessant de diminuer dans les zones rurales, les taux de malnutrition augmentent dans des proportions considérables, en particulier dans les zones où l'exploitation des ressources est la plus intense.

49. Le nombre considérable de décès liés au conflit, auquel s'ajoute un nombre encore plus grand de décès imputables à la malnutrition et aux maladies, se traduisent par des taux de mortalité extrêmement élevés à tous les âges, mais plus particulièrement chez les nourrissons et les enfants. Les taux de mortalité enregistrés dans les zones de conflit de l'est du Congo sont parmi les plus élevés du monde.

Conséquences du conflit et des activités d'exploitation sur l'environnement

50. Le Groupe d'experts est en train d'actualiser les résultats de ses enquêtes antérieures sur l'étendue des dégâts écologiques résultant du conflit. Le Groupe d'experts s'est particulièrement intéressé à la situation des parcs nationaux de la RDC, notamment en ce qui concerne l'exploitation illicite de la faune et des ressources forestières et autres. Les activités d'extraction minière et d'exploitation forestière intensives et non viables qui sont menées en dehors des réserves naturelles protégées, tant dans l'est de la RDC que dans les régions contrôlées par le Gouvernement, présentent également de réels dangers pour l'environnement, et devront faire l'objet d'enquêtes plus poussées. Le Groupe d'experts a également recueilli des informations concernant l'impact négatif du conflit sur l'environnement dans les pays voisins, tels que la République du Congo et la République centrafricaine, en raison des déplacements massifs de réfugiés.

51. Sur les huit parcs nationaux existants en République démocratique du Congo, cinq se trouvent dans l'est du pays. Cette région, où se trouve l'une des chaînes montagneuses les plus hautes d'Afrique, est renommée pour la diversité exceptionnelle des habitats et de la vie sauvage. Parmi ces cinq réserves naturelles, dont beaucoup abritent des espèces en voie de disparition, quatre ont été désignées par l'UNESCO sites du patrimoine mondial : le parc national de Virunga, celui de Kahuzi-Biega, celui de Garamba et la réserve naturelle d'Okapi. C'est aussi dans cette dernière réserve que se trouvent les terres traditionnelles des tribus pygmées nomades.

52. La conjugaison des activités d'exploitation et de la poursuite du conflit a, de fait, éliminé tout contrôle administratif sur les parcs et conduit à une militarisation de nombre d'entre eux, notamment des réserves de Virunga, de Kahuzi-Biega et d'Okapi. Ces parcs occupent une position stratégique le long de la frontière orientale de la RDC, et sont régulièrement utilisés comme point de passage par les forces armées pour pénétrer dans l'est du Congo. La présence accrue d'armées étrangères, de forces rebelles locales et de groupes armés, dont certains occupent une partie des parcs presque en permanence, a entraîné une croissance inégalée des activités systématiques et hautement organisées d'exploitation des ressources. Ces activités comprennent le braconnage d'éléphants (pour l'ivoire), de gibier et d'espèces rares, l'exploitation forestière et l'extraction minière de coltan, d'or et de diamants. De nombreux opérateurs et groupes armés congolais sont associés aux activités d'exploitation. Toutefois, la plupart des activités sont menées sous le contrôle d'armées étrangères, et bénéficient souvent de leur appui logistique et de leur protection. L'essentiel de la production est transportée dans les pays voisins, pour être ensuite exportée vers les pays tiers. Les activités de braconnage et la présence militaire considérable ont donné naissance, dans certains parcs, à un trafic d'armes. Les réserves sont aussi parfois le lieu de violents affrontements entre certaines de ces parties armées. Le conflit a entraîné de nombreuses pertes en vies humaines dans les parcs. Plus de 50 gardes et autres membres du personnel de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN[3]) ont trouvé la mort depuis 1996.

53. L'impact du conflit sur les économies des communautés voisines a aussi incité les populations locales à se réinstaller en nombres croissants dans les parcs où, pour assurer leur subsistance, ils se livrent à des activités d'abattage des arbres, de pêche et de braconnage. Selon certains rapports, des habitants de pays voisins se sont aussi installés dans les parcs. Les modes migratoires de nombreuses espèces sauvages ont été considérablement perturbés, ce qui crée des problèmes durables pour ce qui est du repeuplement de certaines zones des parcs ou du maintien de l'équilibre démographique dans d'autres.

VII. Observations

Stratégies employées récemment pour tirer des bénéfices excessifs et entretenir le conflit

54. Contrôler les ressources financières – droits perçus sur les licences, taxes à l'exportation, droits d'importation et impôts généraux à l'échelle de l'État ou de la communauté – semble prendre de plus en plus d'importance dans l'est de la République démocratique du Congo pour les groupes rebelles et les armées étrangères. Certains de ces revenus seraient détournés au profit personnel de certains individus ou groupes

[3] Organe gouvernemental congolais chargé de surveiller les réserves naturelles.

d'individus. D'autres serviraient à payer des armées étrangères, soit pour s'assurer leur appui contre des groupes rivaux, soit pour financer la poursuite de vastes opérations militaires. On a vu récemment les taux d'imposition doubler ou tripler dans certaines régions, avec des pénalités de plus en plus sévères imposées en cas de non-paiement. Beaucoup de routes terrestres étant impraticables et peu sûres, et la circulation fluviale ayant cessé, certaines zones se retrouvent de plus en plus isolées, ce qui facilite d'autant plus le contrôle du commerce. L'effet immédiat de ces stratégies a été que la plupart des économies locales sombrent de plus en plus dans le marasme, et que la plupart des familles congolaises se retrouvent encore plus pauvres.

Le dialogue intercongolais et la question de l'exploitation des ressources

55. Pour ce qui est de la question générale de l'exploitation illégale des ressources naturelles, le Groupe a été informé par diverses sources que les représentants de la société civile participant au dialogue intercongolais ont tenté à plusieurs reprises d'ouvrir un débat sur le sujet mais se sont heurtés à un mur. Il est intéressant de noter que les trois principales parties belligérantes font preuve de la plus grande réticence à aborder le sujet. La question maintenant est de savoir si ces trois parties, de même que d'autres, sont impliquées dans ces activités d'exploitation et en tirent profit.

56. À la conférence du dialogue intercongolais, le Comité de l'économie et des finances a adopté des résolutions sur la mise en place de mécanismes chargés d'examiner tous les accords et contrats commerciaux signés pendant le conflit en cours et d'évaluer les coûts des deux conflits qui se sont produits depuis 1996. L'une des recommandations précédentes du Groupe d'experts demandait l'examen et la révision de tous les accords et concessions. La mission d'établissement des faits précédente du Groupe portait sur la question du coût de la guerre. Ces résolutions traduisent les vues de la majorité des Congolais. Toutefois, certains fonctionnaires congolais ont estimé qu'il ne fallait examiner que les concessions et accords touchant la région est du Congo, qui se trouve entre les mains des rebelles, conformément au nouveau code d'exploitation minière. Par contre, les représentants des organisations de la société civile, du secteur privé et de l'opposition politique ont estimé qu'il fallait examiner ou réviser tous les accords et concessions signés, que ce soit du côté des alliés ou de celui des groupes rebelles.

La tragédie humanitaire

57. L'occupation de vastes portions de la République démocratique du Congo par les armées d'États voisins a causé des souffrances considérables dans tous les secteurs de la population, touchant agriculteurs, commerçants, gens d'affaires, fonctionnaires, cadres, hommes et femmes de tous âges, et enfants. L'appui militaire aux mouvements rebelles et l'utilisation d'armées nationales de pays voisins pour appuyer l'exploitation des ressources ont eu pour résultat un conflit généralisé, l'armement inconsidéré de grandes parties de la population et une insécurité considérable. Un minimum de 15 % de la population du nord et du sud du Kivu ont été déplacés ces 18 derniers mois à la suite de ces conflits. L'économie de plusieurs des principaux centres urbains et des zones environnantes s'est effondrée, tandis que les activités économiques rurales ont littéralement cessé dans nombre d'endroits. La sécurité alimentaire est généralisée, le chômage atteint jusqu'à 80 à 90 % dans de nombreuses régions, ce qui réduit les populations rurales et urbaines à la pauvreté extrême. Les taux élevés de malnutrition aiguë sont inquiétants. Les taux de mortalité varient considérablement d'un endroit à l'autre selon l'étendue du conflit et l'existence de services de santé, mais se situent dans l'ensemble parmi les plus élevés du monde.

(*Signatures*)

Le Président
Mahmoud **Kassem**

Jim **Freedman**
Mel **Holt**
Bruno **Schiemsky**
Moustapha **Tall**
Gilbert **Barthe**

Annexe I

Pays visités et représentants de gouvernements et d'organisations avec qui le Groupe s'est entretenu

Le Groupe souhaite exprimer sa profonde gratitude aux fonctionnaires, diplomates, organismes des Nations Unies, organisations de donateurs, organisations non gouvernementales, groupes de la société civile, journalistes, commerçants et autres groupes et personnes avec lesquels il s'est entretenu et qui ont contribué à l'élaboration du présent rapport.

Le Groupe tient aussi à remercier spécialement la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, et en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, Amos Namanga Ngongi. Il souhaite en outre remercier le Bureau des Nations Unies au Burundi et les bureaux du PNUD à Bangui, Brazzaville, Bujumbura, Kampala, Kigali, Kinshasa et Yaoundé pour leur assistance et leur appui.

Allemagne

Représentants du Gouvernement

Ministère des affaires étrangères

Autres entités

Karl-Heinz Albers Mining and Minerals Processing
H.C. Starck

Belgique

Représentants du Gouvernement

Commission parlementaire d'enquête sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo Groupe de travail spécial interministériel sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo

Représentants d'États

Union européenne

Autres entités

Tantalum Nobium International Study Center
Société de commerce de minéraux SOGEM (filiale d'Umicore)
Arslanian Frères
International Peace Information Service

Burundi

Représentants du Gouvernement

Ministre de la défense
Ministre de l'énergie et des mines
Ministre des finances
Ministre des affaires étrangères
Département des douanes (Ministère des finances)

Représentants d'États

Ambassade de Belgique
Ambassade de France

Organisations internationales

Représentant spécial par intérim du Secrétaire général au Burundi
Bureau de la coordination des affaires humanitaires
PNUD
HCR
UNICEF
Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Burundi

Autres entités

Société de commerce des minéraux ASYST
Société de commerce de l'or Affimet
Comptoir minier des exploitations du Burundi (COMEBU)
Société de commerce des minéraux HAMZA

États-Unis d'Amérique

Représentants d'États

Représentants permanents des États membres du Conseil de sécurité et d'autres États Membres

Organisations internationales

Fonds monétaire international
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés
PNUD
Forum intergouvernemental sur les forêts (ONU)
Bureau de la coordination des affaires humanitaires
Banque mondiale

Autres entités

Human Rights Watch

France

Représentants du Gouvernement

Ministère des affaires étrangères
Ministère de l'économie et des finances

Autres entités

Air France Cargo

Kenya

Représentants du Gouvernement

Autorité kényenne du revenu

Représentants d'États

Ambassadeur de Belgique
Ambassadeur du Rwanda
Haut Commissaire de l'Ouganda
Ministère belge de la défense
Ambassade de la République démocratique du Congo
Haut Commissaire de la République sud-africaine

Organisations internationales

Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs
Organisation mondiale des douanes

Autres entités

Président de l'Association of Cargo Airliners
International Crisis Group
Kencargo
Martin Air
Oxfam
World Vision

Ouganda

Représentants du Gouvernement

Premier Vice-Premier Ministre
Ministre par intérim des affaires étrangères
Ministre de la défense
Chef d'état-major de l'UPDF
Ministère du tourisme, du commerce et de l'industrie
Bank of Uganda
Département des études géologiques et des mines
Bureau de statistique ougandais
Autorité de l'aviation civile ougandaise
Autorité de mise en valeur du café ougandaise
Autorité ougandaise du revenu

Représentants d'États

Ambassadeur de Belgique
Ambassadeur du Danemark
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
Ambassadeur de France
Haut Commissaire du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Chef de la délégation de l'Union européenne

Organisations internationales

PNUD
UNICEF
Banque mondiale

Autres entités

Amnesty International
Commission judiciaire d'enquête
Uganda Debt Network

République centrafricaine

Représentants du Gouvernement

Ministre des mines, de l'énergie et des ressources hydrauliques
Ministre du commerce et de l'industrie
Ministère de l'économie
Ministère de l'équipement, des transports et des établissements humains
Ministère des finances et du budget
Département des douanes

Représentants d'États

Ambassade de France
Ambassade de la République démocratique du Congo
Union européenne

Organisations internationales

Représentant du Secrétaire général en République centrafricaine
ASECNA
HCR
PNUD

République démocratique du Congo

Représentants du Gouvernement

Ministre de la défense
Ministre des affaires foncières, de l'environnement et du tourisme
Vice-Ministre des affaires étrangères
Vice-Ministre des mines
Chef d'état-major adjoint des Forces armées
Gouverneur de la Banque centrale
Centre d'évaluation, d'expertise et de certification des matières précieuses
Comité interministériel du « Small Scale
Mining » (CISSCAM)
Régie des voies aériennes

Représentants d'États

Ambassadeur d'Allemagne
Ambassadeur de Belgique
Ambassadeur du Canada
Ambassade du Danemark
Ambassade des États-Unis d'Amérique
Ambassade de France
Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Union européenne

Organisations internationales

Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo
ECHO
GTZ
MONUC
Bureau de la coordination des affaires humanitaires
Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en République démocratique du Congo
PNUD
UNICEF
Banque mondiale
Programme alimentaire mondial

RCD-Goma

Vice-Président
Département des mines et de l'énergie
Vice-Gouverneur de Kisangani

RCD-ML

Deuxième Vice-Président
Ministre de l'intérieur
Chef d'état-major par intérim de l'APC
Gouverneur de la province d'Ituri
Maire de Butembo

Autres entités

Ashanti Goldfield
Association africaine des droits de l'homme (ASADHO)
Banque internationale du commerce
Centre national d'appui au développement et à la participation populaire (CENADEP)
Comité international de secours
Comité régional des ONG s'occupant du développement
Commission nationale d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo
Commissions Paix et Justice

Compagnie de fret TRAFCO
Conseil apostolique des laïques catholiques au Congo (CALCC)
Conseil national des ONG s'occupant du développement
Dara Forêt
Église anglicane
Église du Christ congolaise
Église mennonite
Exploitation forestière, scierie raffinage de la papaïne (ENRA)
Fédération des entreprises du Congo (FEC-Kinshasa, Kisangani, Beni, Goma, Bukavu)
Groupe Lotus
Groupe musulman des droits de l'homme
Héritiers de la Justice
International Human Rights Law Group
Médecins sans frontières (Belgique et France)
OKIMO
Parti démocrate et social chrétien (PDSC)
Pharmakina
Pole Institute
Programme d'appui aux femmes victimes des conflits et des catastrophes
Représentants des Maï-Maï
SOCEBO
Société civile du Congo (SOCICO)
Société de renforcement de communauté de base (SERACOB)
Société minière de Bakwanga (MIBA)
Solidarité
TOFEN-CONGO
UDPS (comité provincial de Goma)
Union des banques congolaises
UPDF – colonel Peter Karim
UPDF – commandant de bataillon à Butembo
UPDF – commandant de secteur à Bunia

République du Congo

Représentants du Gouvernement

Ministre de l'environnement
Ministère des transports
Département des douanes (Ministère des finances)

Représentants d'États

Ambassade de Belgique
Ambassade de la République démocratique du Congo
Union européenne

Organisations internationales

PNUD

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Représentants du Gouvernement

Ministère des affaires étrangères

Rwanda

Représentants du Gouvernement

Envoyé spécial du Président pour la République démocratique du Congo et le Burundi
Cabinet du Président du Rwanda
Ministre des affaires étrangères
Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme
Commission douanière

Représentants d'États

Ambassadeur de Belgique
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
Ambassadeur de France
Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Union européenne

Organisations internationales

MONUC
UNICEF
Banque mondiale

Autres entités

Adolphe Onusumba, Président du RCD-Goma
Société de transport SDV
Eagles Wings Resources
Société de commerce des minéraux SOGERMI

Annexe II

Sigles et abréviations

ALIR	Armée pour la libération du Rwanda
APC	Armée patriotique congolaise du groupe rebelle RCD-ML
ASECNA	Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar
CEEC	Centre d'évaluation, d'expertise et de certification des matières précieuses
coltan	colombotantalite
ECHO	Office d'aide humanitaire de la Communauté européenne
ex-FAR	ex-Forces armées rwandaises
FAC	Forces armées congolaises
FDD	Forces pour la défense de la démocratie
GTZ	Deutsche Gesellschafte Für Technische Zusammenarbeit (organisme public allemand pour la coopération internationale)
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ICCN	Institut congolais pour la conservation de la nature
MIBA	Société minière de Bakwanga
MLC	Mouvement de libération congolais
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
OKIMO	Office des mines d'or de Kilo-Moto
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RCD	Rassemblement congolais pour la démocratie
RCD-G	Rassemblement congolais pour la démocratie (à Goma)
RCD-ML	Rassemblement congolais pour la démocratie – Mouvement de libération, initialement basé à Kisangani, a maintenant son quartier général à Bunia
RCD-N	Rassemblement congolais pour la démocratie – National
RPA	Armée patriotique rwandaise
SOCEBO	Société d'exploitation du bois
UDPS	Union pour la démocratie et le progrès social
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UPDF	Forces de défense du peuple ougandais